

PROCÈS-VERBAL de la treizième (19-13) réunion de la **commission des études** tenue le mardi 19 novembre 2019, à 10 h, au local D-335 du Cégep de Rimouski.

---

19-13.01 – **ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS** : mesdames Imane Benhayoune, Lyanna Bernier, Marie-Hélène Cloutier, Mélanie Giguère (présidente), Josée Larouche, Sophie Larouche, Josée Ruest et messieurs Sébastien Auclair, Julien Fecteau Robertson, Rémi Grenier, Luc Jobin et Jean Simard.

**ABSENCES MOTIVÉES** : mesdames, Marlène Cormier, Emma Francoeur, Jocelynn Meadows, Geneviève Morin et Ann-Marie Nadeau.

**A ÉGALEMENT ASSISTÉ** : madame Nicole Coats (secrétaire d'assemblée)

19-13.02 – **ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences et mot de bienvenue
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Présidence d'assemblée et animation
- .04 – Procès-verbal de la 12<sup>e</sup> réunion (19-12)
  - a) Adoption
  - b) Suites
- .05 – Information
- .06 – Règles de procédure de la CÉ : suite
- .07 – Profil de réussite – trimestre d'hiver 2019
- .08 – IMQ - entente relative aux périodes de vie étudiante : dépôt et avis
- .09 – Processus d'adoption des plans-cadres de la formation générale du secteur régulier : dépôt et avis
- .10 – Actualisation des programmes : suivi
- .11 – Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion

Une demande d'ajout de deux sujets au point « questions diverses » est faite par monsieur Rémi Grenier, représentant de l'AGECR, tels que : la procédure F-4 et le règlement B-05, éclaircissements demandés et le protocole de convocation d'une étudiante ou d'un étudiant.

Il est **PROPOSÉ** par madame Josée Ruest, **APPUYÉ** par madame Marie-Hélène Cloutier, et **RÉSOLU A L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

19-13.03 – **PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ET ANIMATION**

Les membres conviennent que madame Mélanie Giguère agira comme présidente d'assemblée et assurera l'animation étant donné que madame Meadows est absente.

19-13.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 12<sup>E</sup> RÉUNION (19-12)

a) Adoption 19-12

Il est PROPOSÉ par monsieur Luc Jobin, APPUYÉ par madame Josée Ruest, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la 12<sup>e</sup> réunion (19-12) tel que présenté.

b) Suites

*19-12.09 FC – AEC de spécialisation – Génie mécanique de marine – niveau de gestion*

*19-12.10 FC - AEC de spécialisation - Navigation – niveau de gestion*

Ces deux AEC ont été adoptées par le CA.

*19-12.14 : projet de résolution décrivant les travaux ministériels concernant les programmes de Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique*

À la rencontre du CNPEPT, le MESS a accepté de faire une analyse complémentaire. Le nouveau programme aura des compétences au choix pour faire des profils

19-13.05 – INFORMATION

Madame Giguère informe les membres de la CÉ que la journée portes ouvertes du 9 novembre 2019 s'est bien déroulée; nous avons accueilli environ 300 visiteurs. La Direction des études remercie l'ensemble du personnel qui a fait de cette journée un succès !

Madame Benhayoune indique que l'IMQ a reçu environ 2 000 personnes sur 2 jours, le vendredi étant réservé surtout aux écoles.

Madame Giguère indique aux membres de la CÉ qu'ils recevront une invitation de la Direction des études pour un 4 à 6 soulignant les Fêtes qui se tiendra le 17 décembre prochain au Diktam.

19-13.06 – RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA CÉ : SUITE

Le document intitulé « règles de procédures de la commission des études » n'est plus document de travail.

19-13.07 – PROFIL DE RÉUSSITE – TRIMESTRE D'HIVER 2019

Monsieur Sébastien Auclair présente le profil de réussite. Une question est posée quant aux taux de réussite du trimestre d'été et M. Auclair vérifiera.

19-13.08 – IMQ – ENTENTE RELATIVE AUX PÉRIODES DE VIE ÉTUDIANTE : DÉPÔT ET AVIS

Madame Mélanie Giguère présente l'entente relative aux périodes de vie étudiante qui a déjà été adoptée à la commission des études, mais indique que lors de la présentation au CA il y avait une erreur de délai et le CA ne s'est donc pas prononcé sur le sujet. C'est pour cette raison que nous devons à nouveau présenter cette entente à la CÉ.

À la suite de cette présentation de Madame Giguère, elle propose que les membres donnent leur avis immédiatement.

Comme le stipule l'article 5.5 de l'Énoncé des droits et des responsabilités des élèves (catégorie F-3 du cahier de gestion), « l'élève a le droit d'être libéré pendant deux heures par semaine dans l'horaire-maître pour des activités de vie cégépienne selon les modalités déterminées par le Collège et l'Association étudiante ».

Dans cette perspective, un modèle d'entente a été élaboré par les parties afin de déterminer les paramètres de ces périodes de vie étudiante. Cette entente sera reconduite annuellement.

Donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption de l'Entente relative aux périodes de vie étudiante à l'Institut maritime du Québec telle qu'elle est présentée.

Considérant

- L'article 5.5 de l'Énoncé des droits et des responsabilités des élèves (catégorie F-3 du cahier de gestion) qui stipule que « l'élève a le droit d'être libéré pendant deux heures par semaine dans l'horaire-maître pour des activités de vie cégépienne selon les modalités déterminées par le Collège et l'Association étudiante »;
- Que les parties se sont rencontrées pour établir le modèle d'entente présenté;
- L'avis favorable du comité des études de l'Institut maritime du Québec;

Recommandation

Donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption de l'Entente relative aux périodes de vie étudiante à l'Institut maritime du Québec telle qu'elle est présentée.

Il est PROPOSÉ par madame Imane Benhayoune, APPUYÉ par madame Josée Ruest, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'entente relative aux périodes de vie étudiante de l'IMQ, tel que présentée.

19-13.09

**PROCESSUS D'ADOPTION DES PLANS-CADRES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DU SECTEUR RÉGULIER : DÉPÔT ET AVIS**

Madame Mélanie Giguère présente le projet de résolution définissant le processus d'adoption des plans-cadres de la formation générale du secteur régulier.

À la suite de cette présentation de Madame Giguère propose que les membres donnent leur avis immédiatement.

Pour chacun des cours donnés au secteur régulier du collégial, un plan-cadre est émis par l'établissement. Le processus d'élaboration des plans-cadres est ainsi défini par l'article A5.4.2 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski (PIÉA) (catégorie E-8 du cahier de gestion) : « Le plan-cadre d'un cours résulte d'un consensus entre les membres du comité de programme (ou de l'équipe programme) ou d'un département dans le cas de la formation générale ».

Quant à leur processus d'adoption, celui-ci est défini par le cadre local d'application de la PIÉA de chacune des composantes. Dans le cas des plans-cadres des cours de la formation spécifique, le processus est uniforme, clairement exposé et fidèle aux pratiques, l'adoption se faisant par les comités de programme.

Dans le cas des plans-cadres des cours de la formation générale, ils sont traditionnellement adoptés par le conseil d'administration, ces cours ne faisant partie d'aucun programme en particulier. Dans le but de rendre le processus d'adoption des plans-cadres des cours de la formation générale plus cohérents avec celui des cours de la formation spécifique, dans le but d'arrimer les directives à la pratique et dans le but d'uniformiser les processus d'adoption des composantes, la Direction des

études et la commission des études sont d'avis que les plans-cadres de tous les cours de la formation générale, incluant les cours complémentaires, devraient être adoptés par le département responsable du cours, puis par le comité des études, pour finalement être présentés en point d'information à la commission des études. Cette nouvelle façon de faire permettrait également une plus grande souplesse dans l'adoption des plans-cadres des nouveaux cours complémentaires, ce renouvellement ayant lieu tous les cinq ans, notamment cette année.

Recommander au conseil d'administration que les plans-cadres de tous les cours de la formation générale, incluant les cours complémentaires, soient adoptés par le département responsable du cours, puis par le comité des études, pour finalement être présentés en point d'information à la commission des études.

- Que les plans-cadres des cours de la formation générale sont traditionnellement adoptés par le conseil d'administration et qu'après vérification, aucune loi ni aucun règlement ne semble l'obliger;
- Que le processus actuel d'adoption des plans-cadres des cours de la formation générale n'est pas cohérent avec ceux de la formation spécifique, adoptés en comité de programme;
- Que la pratique actuelle permet peu de souplesse, notamment dans le contexte de renouvellement de la banque de tous les cours complémentaires;

Il est PROPOSÉ par madame Lyanna Bernier, APPUYÉ par madame Sophie Larouche, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de donner un avis favorable au conseil d'administration afin que les plans-cadres de tous les cours de la formation générale, incluant les cours complémentaires, soient adoptés par le département responsable du cours, puis par le comité des études, pour finalement être présentés en point d'information à la commission des études.

#### 19-13.10 - ACTUALISATION DES PROGRAMMES : SUIVI

Le tableau a été mis à jour.

#### 19-13.11 PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION

-

#### 19-13.11 PROCÉDURE F-4 ET RÈGLEMENT B-05 – ÉCLAIRCISSEMENTS DEMANDÉS ET PROTOCOLE DE CONVOCATION D'UNE ÉTUDIANTE OU D'UN ÉTUDIANT

Monsieur Rémi Grénier, représentant de l'AGECR, interpelle les membres de la commission des études quant à l'accompagnement qu'une étudiante ou qu'un étudiant a droit lors d'une convocation au regard d'une exclusion. Les membres de la CÉ demandent à Rémi que l'AGECR rédige un document décrivant bien leur demande. Dans un premier temps, la Régie des études étudiera cette situation et déposera ses recommandations au comité des études.

De plus, lors de convocation d'un service, d'une direction ou autres, d'une étudiante ou d'un étudiant, l'AGECR demande qu'un protocole soit élaboré, que le délai soit établi et uniforme pour tous les services ou directions du Cégep, que le motif de la convocation soit inscrit et que l'accompagnement de l'étudiante ou de l'étudiant soit clairement établi. L'AGECR fera une proposition qui sera étudiée à la Régie des études pour ensuite être discutée au comité des études.

La séance est levée à 11 h 05

---

Présidente

---

Secrétaire d'assemblée